



Ministère de l'Intérieur

Le 20 octobre 2017

Communiqué de presse

Selon les orientations de Gérard COLLOMB, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, et afin de répondre aux interrogations exprimées au sein de la gendarmerie quant aux conséquences de la non-application de la directive européenne sur le temps de travail aux forces armées, le général d'Armée Richard LIZUREY, Directeur général de la gendarmerie nationale, s'est adressé ce jour en début d'après-midi, en visio-conférence, à l'ensemble de la chaîne de commandement territorial, aux instances de concertation et au Conseil de la Fonction Militaire de la Gendarmerie (CFMG).

Tout en indiquant que le travail avec le ministère des Armées se poursuivait sur les dispositions de la directive, dont l'application ne serait pas compatible avec le statut militaire, il a confirmé que celles relatives au temps de récupération des gendarmes n'étaient, quant à elles, pas remises en cause.

Ces dispositions, entrées en vigueur à titre provisoire le 1^{er} septembre 2016, feront cependant, comme prévu à l'origine, l'objet d'une évaluation lors de la prochaine session du CFMG en novembre prochain, dont les conclusions seront présentées au Ministre de l'Intérieur.

Le Directeur général de la gendarmerie nationale a assuré à chacun des acteurs du dialogue interne que le sujet est traité avec toute l'attention due à un corps social dont la disponibilité et le dévouement à la protection de nos concitoyens sont unanimement salués.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr